

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2025-047**

L'an deux mille vingt cinq, le 13 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Patrick DARY**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 6 septembre 2024

**Nombre de délégués :**

- en exercice : 29  
 présents : 20  
 votants : 26

**PRESENTS :** M. Pierre VERGNOLLE, M. Daniel BOISSERIE, Mme Annick HUCHET, M. François BOISSERIE, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, Mme Céline BOYARD, M. Roland POURCHET, M. Jean-Claude FRACHET, M. Laurent GORYL, M. Pierre ROUX, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Ludovic TURPIN, Mme Monique PLAZZI, Mme Annie ARNAUD, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, et Mme Stéphanie TOESCA.

**ABSENTS Excusés :** M. Jacques BLONDY, Mme Evelyne MACHANE, Mme Marie Madeleine LORIN, Madame Delphine PERRIER-GAY, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Alain BLONDY.

**OBJET :**

Compte Financier Unique  
du Lotissement de Bourdelas  
(CFU)

Exercice 2024

Evelyne MACHANE donne pouvoir à François BOISSERIE  
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE  
Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Laurent GORYL  
Valérie Isabelle BONIN donne pouvoir à Daniel BOISSERIE  
Pascale BRACHET donne pouvoir à Patrick DARY  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

**SECRETAIRE :** Pierre MILLET-LACOMBE

Monsieur le Président, ayant quitté la salle, Monsieur Pierre VERGNOLLE, 1<sup>er</sup> vice-président, prend la présidence de l'assemblée.

Rapporteur : A. HUCHET

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 du lotissement de Bourdelas présenté à l'assemblée, se résume dans ses grandes masses de la manière suivante :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		-	220 064,28	-	220 064,28	-
Opérations de l'exercice	111 707,75	111 707,75	111 707,75	-	223 415,50	111 707,75
<b>TOTAUX</b>	<b>111 707,75</b>	<b>111 707,75</b>	<b>331 772,03</b>	<b>-</b>	<b>443 479,78</b>	<b>111 707,75</b>
Résultat de clôture		-	331 772,03		331 772,03	
Restes à réaliser			-	-	-	-
Totaux cumulés	-	-	331 772,03	-	331 772,03	-
Résultats définitifs		-	331 772,03		331 772,03	

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, réuni sous la présidence de Pierre VERGNOLLE :

- **approuve** le Compte Financier Unique du Lotissement de Bourdelas de l'exercice 2024, par 26 voix "pour".
- **donne** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,

**Le secrétaire**



Pierre MILLET-LACOMBE

**Le Président**



Patrick DARY

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.